

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

10 juin 2026 À 18 H 30

Local 123

PROCÈS VERBAL

1. Présences et ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 18h39.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Mme Karine Prince accepte le rôle de secrétaire d'assemblée.

3. Question du public

Aucun représentant du public ne s'est présenté au conseil d'établissement.

4. Adoption de l'ordre du jour (AD)

Mme Karine Arsenault propose l'adoption de l'ordre du jour appuyée par Mme Stéphanie Major.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-047]

5. Adoption du procès-verbal du CÉ du 20 mai 2026 (AD)

Modification d'une phrase au point 10.6, puis Mme Louise Racine propose l'adoption du procès-verbal du CÉ du 20 mai 2026 appuyée par Mme Karine Prince.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-048]

6. Liste des fournitures scolaires 2026-2027 (AP)

La direction présente les listes de fournitures scolaires des groupes de l'an prochain. Elle explique aussi le fonctionnement pour le choix du matériel pour la liste de la classe multi 2-3 de l'an prochain.

Mme Stéphanie Major propose l'approbation des listes de fournitures scolaires 2026-2027 appuyée par Mme Marilyne Tremblay.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-049]

7. Résolutions pour l'année scolaire 2026-2027 (AP)

7.1. Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par : Mme Karine Prince appuyée par Mme Louise Racine,

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-050]

7.2. Liste de matériel d'usage personnel

Attendu l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : Mme Stéphanie Major appuyée par Mme Maryline Tremblay,

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-051]

8. Suivi fonds à destination spéciale (AP)

8.1. Suivi

La direction présente sous forme de tableaux les dépenses des fonds spéciaux de l'école Le Tournesol à ce jour. Au CÉ du mois de septembre 2026, les chiffres seront mis à jour, car la date fermeture de l'année est le 30 juin 2026.

8.2. Demande de dépenses

8.2.1. Utilisation du reliquat

Un montant de 6002,36\$ est disponible et sert souvent à. La direction demande l'approbation du CÉ pour l'utilisation du RELIQUAT, somme qui permet à l'école d'assumer des frais impayés de certaines familles. Le montant s'élève à 871,85\$ pour des frais de garde pour deux familles.

Mme Maryline Tremblay propose l'approbation de l'utilisation du reliquat, appuyée par Mme Karine Prince.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-052]

8.2.2. Utilisation des fonds spéciaux

La direction demande l'approbation du conseil d'établissement d'utiliser les fonds spéciaux pour payer le traiteur Tigidou pour la fête de fin d'année (dîner hot-dog) et pour faire l'achat du matériel pour la course des couleurs pour la rentrée scolaire 2026-2027. Le montant s'élève à 517,40\$ pour le traiteur et environ 870\$ pour la course des couleurs.

Mme Stéphanie Major propose l'approbation de l'utilisation des fonds spéciaux pour ces dépenses, appuyée par Mme Karine Arsenault.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-053]

8.2.3. Vente de maïs soufflé

L'activité de vente de maïs soufflé pour amasser de l'argent pour les finissants en 6^e année a bien fonctionné. Les enseignantes souhaitent revivre cela plus souvent l'an prochain pour financer plus d'activités.

9. Rapport annuel du CÉ 2025-2026 (AP)

La présidente présente son introduction et la direction présente sommairement le rapport annuel du CÉ. Deux coquilles sont corrigées séance tenante.

Ce rapport sera déposé sur le site Internet de l'école.

Mme Guylaine Monette propose l'approbation du rapport annuel du CÉ 2025-2026, appuyée par Mme Louise Racine.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-054]

10. Planification de l'assemblée générale des parents en septembre 2025 (I)

En automne prochain, la direction propose de faire l'assemblée générale des parents avant la rencontre de parents avec les enseignants, soit le 14 septembre 2026.

Les membres du conseil d'établissements sont tous en accord.

Pour les élections à venir:

Mme Karine Brousseau est volontaire pour poursuivre son poste de présidente.

Mme Anouchka Normand entre en élection si elle souhaite se présenter à nouveau pour le poste de vice-présidente.

Mme Karine Arsenault entre en élection pour le comité de parents si elle souhaite poursuivre.

Tous les autres membres sont invités à poursuivre leur mandat de deux ans pour l'an prochain.

11. Suivi

11.1. Réparation des conteneurs

Un parent a tenté de réparer le tout, mais sans résultat. Aucune nouvelle des personnes responsables des conteneurs à la base. Monsieur Pierre, le concierge, fera une demande de devis auprès d'une compagnie de réparation de portes de garage. Un suivi sera fait au prochain CÉ, en octobre prochain.

12. Point d'information

12.1. Informations de la présidente

Mme Karine nous remercie pour notre participation aux réunions tout au long de l'année et pour notre implication.

12.2. Information de la représentante du comité de parents

Le comité de parents aura lieu demain, le 11 juin 2026.

12.3. Information des enseignants

Le spectacle de talents a eu lieu et a été bien apprécié. Le spectacle de musique aura lieu lundi prochain, le 15 juin 2026, ainsi que le gala des méritas. La kermesse aura lieu jeudi prochain, le 18 juin 2026.

12.4. Information de la technicienne en service de garde

L'activité au Parc Omega a eu lieu et a été appréciée à la journée pédagogique du 5 juin dernier. C'est une activité à refaire, mais c'est très dispendieux.

Mme Darquise revient l'an prochain à notre école au grand bonheur de tous.

L'équipe a une belle harmonie et travaille bien ensemble. Mme Isabelle a bien pris le relais de Mme Darquise, mais retournera éducatrice l'an prochain.

12.5. Informations de la direction

La direction est bien heureuse d'avoir vécu sa première année complète à l'école Le Tournesol. Comme dans toutes les équipes, il y a des défis, mais les gens ont tous le même but de faire réussir les enfants, pas seulement au niveau académique, au niveau social et bien plus.

12.6. Information de la fondation l'Héritage Le Tournesol

La danse aura lieu le vendredi 12 juin, sous le thème hawaïen.

Il y a eu un montant d'environ 4000\$ pour la friperie. Les parents des futurs élèves du préscolaire ont bien apprécié la friperie, nouveauté qui a été bénéfique. Ils n'étaient pas invités auparavant.

Le montant amassé pour le marché de la fête des mères sera dévoilé lors de la prochaine assemblée générale de la Fondation.

13. Varia: Aucun

14. Levée de l'assemblée à 20h39